

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1902)
Heft: 6

Artikel: Discussion de la motion de M. Léon Favre, concernant la représentation de la Société pédagogique à la Commission scolaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241040>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'époque du solstice d'été, sont une christianisation d'une coutume antérieure. Et tels rites religieux actuels gardent la trace d'une origine païenne. Cela s'explique dans une certaine mesure par le désir de ménager les transitions. C'est ainsi que l'œuf est resté le symbole de la fructification, du renouveau de la nature.

M. *Roget* reconnaît l'importance littéraire du sujet. Il nous manque en Suisse romande un théâtre populaire capable de lutter contre l'influence étrangère qui nous dénature. De louables efforts ont été faits dans ce but ; ainsi M. *Morax* dans la « *Nuit des Quatre-Temps* ». Les folkloristes coopèrent à l'œuvre puisqu'ils fouillent dans le passé pour enrichir notre littérature populaire. MM. *Romieux* et *Cuendet* ont fait l'« *Escalade* », mais peut-être n'ont-ils pas assez pénétré dans l'âme populaire.

3° Discussion de la motion de M. Léon Favre, concernant la représentation de la Société pédagogique à la Commission scolaire.

M. *Favre* a été surpris inopinément par l'ordre du jour. Il n'a pas eu le temps de consulter les registres de la Commission scolaire.

M. *le Président* l'engage néanmoins à formuler sa proposition.

M^{me} *Tissot* désire voir le corps enseignant primaire, sinon la Société pédagogique, représenté plus largement dans la Commission scolaire, ce qui n'implique pas que nous ne soyons pas satisfaits de nos représentants actuels.

M. *le Président* dit qu'il ne s'agit plus alors que d'augmenter le nombre des représentants primaires. La Société serait donc déchargée, mais ce n'est pas ce qu'entend M. *Favre*.

M. *Rosier* rappelle que la Commission visée existe depuis 1886. Les programmes primaires y ont été discutés par des fonctionnaires primaires ; à ce moment tous les inspecteurs en faisaient partie. On a peut-être augmenté les matières à enseigner d'une part, mais on a procédé aussi à des simplifications. On a attribué moins d'histoire aux jeunes filles au bénéfice de la couture ; on a plus tard diminué les travaux manuels en faveur du français. M. *Rosier* n'a pas entendu jusqu'ici des arguments décisifs, suffisants pour légitimer la représentation de la Société elle-même ; il faut noter en premier lieu qu'elle

est formée de personnes vouées à l'enseignement à ses divers degrés. D'ailleurs la Commission scolaire a un rôle purement administratif; elle n'a pas droit d'initiative. Elle ne peut pas demander au Conseil d'Etat de porter telle question à l'ordre du jour. Le Département la peut consulter, mais il n'est pas tenu de le faire. Elle peut être convoquée si le tiers de ses membres en fait la demande; le cas s'est présenté une fois, mais il s'agissait simplement de terminer une discussion de programmes déjà commencée. Elle remplace en somme les anciennes commissions que le Département nommait et dissolvait à son gré. Le Conseil d'Etat nomme la majorité de ses membres dans le but de s'y assurer un sûr appui. La proposition de M. Favre ne tendrait à rien moins qu'une modification de l'esprit de la Commission scolaire, car d'autres sociétés, celle par exemple des « Maitres du Collège » pourraient y demander une représentation à leur tour. Il s'agit là d'un organe qui n'a pas l'importance qu'on pourrait être tenté de lui accorder et l'adoption de la motion présentée ne changerait pas grand chose aux résultats actuels.

Mais il y aurait quelque chose de changé dans la Société pédagogique. Son indépendance ne serait plus ce qu'elle est. Les explications que nous aurions avec nos délégués pourraient être la cause de relations d'une tournure parfois désagréable avec nos autorités. Nous perdriions quelque chose de notre caractère de société d'étude désintéressée et de développement mutuel.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les délégués nommés en vue de représenter la Société pourraient être des fonctionnaires appartenant à l'enseignement secondaire ou supérieur, à moins, chose inadmissible, que l'on décide d'évincer telle catégorie de ses membres. Quant à augmenter le nombre des représentants primaires, c'est là une autre affaire que le corps enseignant primaire peut discuter à lui seul.

M^{lle} Métral estime nécessaire que ce soient des délégués primaires qui examinent et discutent les programmes qui s'appliquent à ce degré de l'enseignement. Ils pourraient tout au moins être désignés occasionnellement pour s'entendre avec la commission lorsqu'une partie du programme est soumise à un remaniement. M^{lle} Métral se déclare finalement d'accord avec M. Favre.

M^{me} Tissot estime qu'incontestablement nos programmes

ont été augmentés depuis quelques années et la responsabilité en incombe, paraît-il, aux discussions de la Commission scolaire. Nous pourrions éclairer dans plus d'un cas les membres nombreux qu'elle possède dans l'enseignement secondaire. Nous avons reçu il y a 3 ans un programme de géographie modifié et un programme d'arithmétique augmenté. L'année suivante on augmenta l'allemand de quatre leçons. Récemment on a corsé le programme de géométrie sans nous consulter. Il en est de même pour le chant. Lorsque un certain nombre de fonctionnaires demandèrent qu'on en revînt au programme d'allemand primitif, on le leur refusa officieusement en demandant si ce n'étaient pas des incapables qui réclamaient. Nous voudrions avoir le droit de préavis sans faire douter de notre bonne volonté.

M. le *Président* fait remarquer que les programmes d'arithmétique et de géométrie ont été, non augmentés, mais simplifiés par une distribution mieux graduée des matières et une orientation nettement expérimentale de la méthode. D'ailleurs le nouveau programme d'arithmétique fut présenté en 1895 à la Société, adopté par elle, et mis en vigueur en 1901 après avoir eu M. Moser comme rapporteur dans la Commission scolaire. La sous-commission qui l'examina ne comptait pas l'auteur parmi ses membres. De même le programme de géométrie ne fut présenté au Département qu'après avoir été accepté par la Société. La sous-commission de la Commission scolaire qui l'examina et, à l'unanimité, l'appuya d'un préavis favorable, comptait parmi ses membres MM. Corbaz et Moser; de même que pour l'arithmétique, son auteur n'en fit point partie.

Pour ce qui concerne la musique, 110 dames enseignant dans les classes inférieures avaient demandé l'adoption de la méthode de M^{me} Picker. La sous-commission de la Commission scolaire ne rapporta qu'après expériences faites. M^{me} Mærky, déléguée du corps enseignant primaire, fut l'une des personnes qui recommandèrent le plus chaleureusement la nouvelle méthode.

M. W. *Rosier* fait remarquer également que les programmes de géographie ont été modifiés mais non augmentés.

M^{me} *Tissot* reconnaît bien que chaque branche peut être enseignée, mais que c'est l'ensemble qui pêche. Ses collègues le disent fréquemment.

M. *Pesson* au nom de M. *Lescaze*, empêché d'assister à la discussion, déclare que l'allemand n'a pas été augmenté et que M. *Lescaze* se fait fort de le démontrer.

M. *Reymann* admet avec M^{me} *Tissot* qu'il y a somme toute augmentation dans les programmes. Il a entendu dans un examen oral demander à un élève les affluents de l'Inn. Il n'y a cependant rien à redire pour l'arithmétique. Mais en 4^{me} année il y a plus d'allemand qu'en 5^{me} année. Il y a des réserves à faire pour la géométrie. La musique a été augmentée.

M^{me} *Mærky* ne comprend pas les critiques dirigées contre l'allemand et le chant. Les enfants sont habitués dès la deuxième année à faire de l'allemand. Cela est encore vrai pour le chant. Les années supérieures s'en trouvent sensiblement déchargées. Les programmes de géométrie et de musique sont récents et il ne faut pas les juger avant d'en avoir fait une expérimentation sérieuse. Quant au fond de la question, M^{me} *Mærky* désire une augmentation de la représentation primaire dans la Commission scolaire.

M^{lle} *Willy* estime qu'il ne faut pas chercher dans les programmes mêmes la cause des déficits que l'on peut constater. C'est avant tout nos méthodes d'enseignement, nos procédés, que nous devons améliorer et appliquer à une interprétation rationnelle de nos programmes. Avant donc d'accuser ces derniers, demandons-nous bien si notre manière d'enseigner est toujours adéquate au but poursuivi. C'est là qu'est le vrai remède à la situation.

M. *W. Rosier* demande que nous formulions des conclusions. La question soulevée aujourd'hui, à savoir une augmentation des représentants primaires, doit être discutée en dehors de cette salle. M. *Favre* peut en prendre facilement l'initiative. La société peut, de son côté, discuter à nouveau les programmes d'une manière systématique, à la lumière des expériences faites. Le Département en fera certainement grand cas. M. *Rosier* engage M. *Favre* à retirer sa motion.

M. *Léon Favre* répond qu'il a été pris au dépourvu et qu'il y a lieu peut-être de renvoyer à plus tard un vote définitif.

M. le *Président* insiste pour que nous fassions intervenir une conclusion à une discussion qui nous a déjà beaucoup occupés.

M. *Martin* désire une Société indépendante et une Commission scolaire qui continue sa besogne comme devant.

M. *Léon Favre* ne veut pas chercher, au moyen de sa proposition, à imposer une volonté. On a travesti passablement sa pensée. Il ne peut que répéter les justes mobiles qui l'ont déterminé à prendre position et qu'il a eu l'avantage d'exposer longuement déjà à ses collègues. Son but est de donner plus de force et de sanction aux votes de la Société. Si, comme on l'a dit, des établissements ont eux aussi une représentation insuffisante par le nombre, il y a lieu de procéder à un remaniement général de la Commission scolaire dont nous profiterons en même temps que les autres.

M. *W. Rosier* ne voudrait pas que M. Favre pût trouver dans ses paroles un travestissement de sa pensée. Ne disons pas que la Société n'a pas assez travaillé. Nous avons maintes fois écrit au Département, nous y sommes montés. Avons-nous d'ailleurs un Credo ? Les délégués de la Société à la Commission scolaire iraient-ils y présenter et y défendre des idées qui ne seraient pas les leurs ? Pourrions-nous leur donner un mandat impératif ? Personne n'accepterait une mission semblable. Ce que nous avons de mieux à faire c'est de travailler à nos programmes et de rester ce que nous sommes en étudiant les moyens pacifiques propres à faire avancer nos idées.

M. *Léon Favre* estime que cette étude n'a jamais été faite. Il reconnaît la valeur de l'argument que vient de présenter M. Rosier ; aussi abandonne-t-il sa proposition en espérant que ce débat n'aura pas été inutile et qu'il en sortira néanmoins quelque chose pour le progrès sur le terrain scolaire.

4° Propositions individuelles.

Il n'est fait aucune proposition.

La séance est levée à 5 heures.

Le Bulletinier, GROSGURIN, LOUIS.
